

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0756

commune (s) : Feyzin

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 14 à 18, route de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Feyzin et en vue de constituer une réserve foncière permettant la réalisation d'une opération de renouvellement urbain, la Communauté urbaine a préempté au prix de 182 939 €, un immeuble occupé situé 14 à 18, route de Lyon à Feyzin et cadastré sous le numéro 129 de la section AS.

Il s'agit d'une parcelle de 1 282 mètres carrés ainsi que des bâtiments à usage d'habitation et de commerce, d'une superficie totale d'environ 412,64 mètres carrés, qui s'y trouvent édifiés.

La commune de Feyzin qui s'est engagée à préfinancer l'achat du bien en cause par la Communauté urbaine, le lui rachèterait au prix précité admis par les services fiscaux et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte ledit dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser en 2003, soit 182 939 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,